



*Royaume du Maroc*  
*Secrétariat Général du Gouvernement*  
*(Direction de l'Imprimerie Officielle)*

Numéro 35

**LOI ORGANIQUE RELATIVE  
A L'ORGANISATION ET A LA CONDUITE  
DES TRAVAUX DU GOUVERNEMENT  
ET AU STATUT DE SES MEMBRES**

**Edition 2015**

**SERIE**

**« DOCUMENTATION JURIDIQUE MAROCAINE »**

## SOMMAIRE

---

**Dahir n° 1-15-33 du 28 jourmada I 1436 (19 mars 2015)  
portant promulgation de la loi organique n° 065-13  
relative à l'organisation et à la conduite des travaux  
du gouvernement et au statut de ses membres**

---

	Pages
<b>Loi organique n° 065-13 relative à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement et au statut de ses membres.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre premier. – Dispositions générales.....</b>	<b>6</b>
<b>Chapitre II. – Règles relatives à l'organisation et à la conduite des travaux du gouvernement.....</b>	<b>6</b>
1 - Composition du gouvernement.....	6
2 - Missions du gouvernement et principes de son fonctionnement.....	7
3 - Attributions du Chef du gouvernement.....	7
4 - Attributions des membres du gouvernement.....	9
5 - Réunions du Conseil du gouvernement.....	10
6 - Projets de textes juridiques soumis à la procédure d'approbation.....	12
7 - Participation des membres du gouvernement aux travaux du Parlement.....	13
<b>Chapitre III. – Du statut des membres du gouvernement, des cas d'incompatibilité avec la fonction gouvernementale et des règles relatives à la limitation du cumul des fonctions.....</b>	<b>15</b>

---

<b>Chapitre IV. – Des règles régissant l'expédition des affaires courantes par le gouvernement dont il a été mis fin aux fonctions et des missions du nouveau gouvernement avant son investiture par la Chambre des représentants.....</b>	<b>18</b>
<b>Chapitre V. – Dispositions finales et transitoires.....</b>	<b>19</b>